



Conseil fiscal

Autorisez vos représentants facilement et rapidement

Le saviez-vous?

Vous pouvez utiliser Mon dossier d'entreprise pour autoriser l'accès de vos employés, des membres de votre famille ou d'autres représentants aux renseignements de vos comptes d'entreprise en ligne. Par exemple, vous pourriez vouloir donner accès à :

- votre gestionnaire de bureau pour les renseignements sur la paie;
- votre conjoint pour vos renseignements concernant la TPS/TVH;
- votre comptable pour vos renseignements fiscaux.

Si vous êtes déjà utilisateur de Mon dossier d'entreprise, tout ce dont vous avez besoin est l'identification du représentant de la personne (ou d'une personne particulière d'une compagnie) ou le numéro d'entreprise de la compagnie (ce qui comprendra tous les employés de cette compagnie) pour autoriser un ou plusieurs représentants. Cette autorisation permettra aussi aux représentants de traiter avec l'Agence du revenu du Canada par téléphone, en personne ou par écrit. Vous pouvez gérer l'accès autorisé aux renseignements de vos comptes en établissant une date d'expiration, en autorisant l'accès à certains comptes seulement et en ajoutant ou en supprimant des autorisations instantanément. Mon dossier d'entreprise vous permet de faire tout cela sous **Autoriser ou gérer les représentants**. Si vous n'êtes pas utilisateur de Mon dossier d'entreprise, vous pouvez vous inscrire à www.arc.gc.ca/mondossierentreprise.

Essayez-le et voyez la différence!

Pour en savoir plus sur Mon dossier d'entreprise, allez à www.arc.gc.ca/mondossierentreprise.

